

Mise à jour sur l'agrile du frêne

Saguenay, le 6 juin 2024 – La Ville de Saguenay présente une mise à jour sur la situation de l'agrile du frêne sur son territoire. Voici les informations connues et confirmées jusqu'à maintenant, ainsi que les actions prévues à court terme. À la suite d'un programme de surveillance qui dure depuis 2019, la Ville a pu apercevoir les premiers signes et la présence du parasite est confirmée dans l'arrondissement de Chicoutimi, sur la zone portuaire et aux alentours des centres commerciaux du boulevard Talbot.

Sur la zone portuaire, 70 frênes seront abattus dès la semaine prochaine. Il est essentiel de les abattre rapidement, afin d'éviter que l'insecte ne se propage dans un rayon de cinq kilomètres (le taux de dispersion évoqué par les experts s'il n'y a pas d'arbres coupés). D'ici deux ans, 165 frênes disparaîtront du parc. Ceux-ci sont regroupés par grappes denses, ce qui demande une action rapide pour couper le circuit de propagation. Notons que la zone portuaire compte plus de 800 arbres de différentes essences et que tout sera fait, incluant le replantage d'arbres, pour minimiser l'impact du retrait de ces arbres.

Dans le secteur des centres commerciaux, onze frênes contaminés seront coupés en 2025. Puisqu'ils sont isolés, et donc peu susceptibles de causer de la propagation dans leurs environs immédiats, ils serviront d'appâts. D'autres arbres infectés seront aussi piégés. Le but étant d'attirer les insectes adultes et de contenir le plus possible la dispersion du parasite.

Les travaux d'abattages se conformeront aux règles en vigueur. Les frênes abattus demeureront sur place jusqu'à l'obtention d'un permis de transport (émis par l'ACIA). Ensuite, les arbres seront broyés et compostés. Ce processus détruit les larves et représente une méthode éprouvée pour se débarrasser de l'agrile. La Ville suivra un protocole strict pour ne pas contribuer à la propagation et respectera toute la réglementation du gouvernement fédéral qui couvre ce parasite.

La forêt urbaine aménagée de Saguenay compte 3 400 frênes (12 000 à 15 000 en incluant la forêt sauvage). Par ailleurs, plusieurs citoyens possèdent des frênes sur leur terrain privé qui ne sont pas compris dans ce nombre. Toute la population est donc invitée à se renseigner sur l'agrile, à surveiller l'apparition de symptômes sur leur arbre et à contacter des entrepreneurs spécialisés si leur arbre est infecté.

Pour la suite, la municipalité poursuivra son travail de collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), autorité fédérale responsable de l'agrile, au cours des semaines et

mois à venir. Un plan d'action sur plusieurs années, qui comprendra différentes étapes et actions, sera développé par la Ville, en suivant les recommandations des experts de l'ACIA et les meilleures pratiques.

-30-

Source : Service des communications
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)